



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 22.2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 29  
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

*Date de la convocation : 22 mars 2017*

L'an deux mille dix sept et le vingt neuf mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes FABREGAS. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

**Pouvoirs :** M. BOISSET à Mme DETUYAT. Mme OVADIA à M. GADEN. Mme FOISSAC à Mme BALAGUE.

**Absents excusés :** MM. BOISSET. POUVILLON. RICAUD. IGOUNET. Mmes SOULIER. VIGNE DREUILHE. ARMENGAUD. LABORDE. FOISSAC. ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Exposé :**

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,  
 Vu la délibération n°136.2015 en date du 15 décembre 2015 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,  
 Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article unique :** de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

<i>Champs de délégation</i>	<i>N° décision</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Tarifs	DEC 6.2017	16 février 2017	Concerts festival de guitare	Divers tarifs
	DEC 9.2017	27 février 2017	Sorties organisées par l'accueil de loisirs sans hébergement	Divers tarifs

<i>Champs de délégation</i>	<i>N° décision</i>	<i>Date</i>	<i>Type marché</i>	<i>Objet marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>
Marchés et accords-cadres	DEC 5.2017	16 février 2017	Marché à procédure adaptée	Etude urbaine portant sur le centre ville : modification article 2 décision DEC 45.2016	3 candidats	De fixer pour chaque cabinet la rémunération de cette prestation telle que prévue dans le CCAP : 20 000 € HT 24 000 € TTC
	DEC 7.2017	22 février 2017	Marché négocié	Extension des tribunes fixes du gymnase : prolongation délai jusqu'au 31 décembre 2016	SARL DOUBLET	néant
	DEC 8.2017	23 février 2017	Avenant marché	Gestion fourrière animale : prolongation délai d'exécution	SACPA	2 934.53 € HT 3 521.44 € TTC
	DEC 10.2017	9 mars 2017	Marché à procédure adaptée	Fourniture des vêtements de travail et équipements protection individuelle pour les agents de la ville	LIGNE T pour les lot 1 (tenues extérieures, tenues de pluie et de froid), lot 2 (vêtements de travail divers), lot 3 (chaussures de sécurité)  Lot 4 : EPI déclaré sans suite	Selon bordereau prix unitaires



Le Maire,  
Gérard ANDRE